



Litige paiement de bonus établi par contrat

Par **laurent**, le **06/07/2010** à **19:11**

Bonjour, mon employeur m'a fait signer un contrat d'autoentrepreneur, il affirme dans celui-ci que je dois effectuer telle et telle tâche et rendre compte de mon travail quotidiennement par un "résumé détaillé". À terme de ma mission, il est écrit dans mon contrat que je dois toucher un bonus de X EUR conditionné au fait que "je remplie bien ma mission". Tout c'était très bien passé jusqu'à la fin de mon travail (mails quasi quotidien et ne m'a jamais reproché quelque chose ni par email ni de vive voix), il m'a aussi donné lors de mon dernier un certificat de mission où il inscrit aussi des éloges sur la qualité de ma prestation et de mon comportement. Or le lendemain de la fin de mon contrat, je lui demande quand je toucherais mon bonus et là, il commence à s'énerver et à me refuser son paiement... maintenant il ne veut plus discuter (juste par email...) et encore il a un ton dur et incrimine maintenant mon travail et les résultats (affirmant que je n'ai pas rapporté de l'argent à la boîte...). Je tiens à préciser qu'à aucun endroit de mon contrat, il est inscrit que j'ai une obligation de résultat... et que deux autres collègues ont été payés un mois de bonus quelques mois précédemment (et ceci sans résultat, nous faisons le même travail et personne n'a eu de résultat). Je lui ai envoyé une lettre recommandée avec AR. Tout le monde dans cette entreprise connaît cette même situation actuellement. Qu'en pensez-vous? Merci de votre réponse.